



Initiative d'Appui au Développement Humain Durable

Termes de référence pour les superviseurs provinciaux-Projet WIYIZIRE Extension Activity II

1. PREAMBULE.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet WIYIZIRE Extension Activity II (WEA II), financé par le Gouvernement des États-Unis à travers le Département d'État des États-Unis, le Conseil pour l'Éducation et le Développement (COPED), en collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre, dont l'Initiative d'Appui au Développement Humain Durable (IADH), met en œuvre des activités visant à renforcer les services de santé communautaires au Burundi.

Le projet WEA II, prévu pour la période du 1er octobre 2026 au 30 mars 2027, vise à renforcer les services de santé communautaires dans les domaines du paludisme, du VIH/TB et de la sécurité sanitaire mondiale (Global Health Security-GHS). Il contribue notamment à améliorer la qualité des services communautaires, le diagnostic et la prise en charge des cas, le référencement, la surveillance communautaire, la détection précoce des menaces sanitaires, la qualité des données ainsi que les capacités des structures sanitaires et communautaires à se préparer et à répondre aux urgences de santé publique.

Dans sa zone d'intervention, l'IADH mettra en œuvre les activités du projet en collaboration étroite avec les districts sanitaires, les centres de santé, les agents de santé communautaires (ASC), les autorités locales et les autres parties prenantes concernées.

Dans ce cadre, pour compléter son équipe de projet déjà en place, l'IADH souhaite recruter deux Superviseur(e)s de terrain chargés d'assurer l'accompagnement, la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet dans leurs zones respectives.

Les zones d'intervention de l'IADH comprennent notamment les districts de Bukirasazi, Itaba, Matongo, Muhanga, Mukaza, Mutaho et Tangara.

2. BUT DE LA POSITION

Le/la Superviseur(e) de terrain est chargé(e) d'accompagner la mise en œuvre des activités du projet WEA II dans sa zone d'intervention, en étroite collaboration avec les districts sanitaires, les centres de santé (CDS), les agents de santé communautaires (ASC) et les autres parties prenantes concernées.

Il/elle accompagne les ASC dans la mise en œuvre des activités communautaires et appuie les centres de santé dans la supervision des agents de santé communautaires, en veillant à la qualité des activités, au respect des orientations techniques du projet et à la résolution des difficultés rencontrées sur le terrain.

Il/elle contribue notamment au renforcement des capacités des ASC par le coaching et l'accompagnement de proximité, au suivi de la qualité des données communautaires, au référencement et au lien entre les activités communautaires et les services des centres de santé.

Le/la Superviseur(e) facilite également la coordination entre l'IADH, les districts sanitaires, les CDS et les ASC, et assure la remontée régulière des informations, des résultats, des difficultés et des besoins d'appui identifiés sur le terrain.

3. ACTIVITES ET TACHES :

Sous la supervision du chef de projet au sein de l'IADH, et en étroite collaboration avec les équipes des districts sanitaires, des centres de santé (CDS), les agents de santé communautaires (ASC) et les autres parties prenantes, le/la Superviseur(e) de terrain est chargé(e) d'accompagner la mise en œuvre des activités du projet dans sa zone d'intervention.

À ce titre, il/elle :

3.1. Appui aux CDS et accompagnement des ASC

- Appuyer les CDS dans la planification, l'organisation et le suivi des activités des ASC conformément aux orientations du projet et aux directives nationales ;
- Accompagner les ASC dans la mise en œuvre des activités communautaires et leur apporter un appui technique de proximité ;
- Participer, aux côtés des CDS, aux activités de supervision des ASC et contribuer au suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de ces supervisions ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités des ASC et contribuer, en collaboration avec les CDS et l'équipe du projet, à la mise en place d'actions de coaching, de mentorat et d'accompagnement appropriées ;
- Appuyer les CDS et les ASC dans la résolution des difficultés opérationnelles rencontrées dans la mise en œuvre des activités notamment en matière d'approvisionnement des intrants et l'assurance qualité des données ;
- Veiller à ce que les activités communautaires soient réalisées conformément aux orientations techniques, aux plans de travail et aux exigences de qualité du projet ;
- Veiller à la qualité et à la conformité des activités communautaires avec les orientations techniques et les plans de travail du projet.

3.2. Mise en œuvre des activités de santé communautaire

- Accompagner les CDS et les ASC dans la mise en œuvre des activités communautaires prévues dans les domaines du paludisme, du VIH/TB et de la surveillance communautaire et de la sécurité sanitaire ;
- Appuyer les activités communautaires de prévention du paludisme, de diagnostic et de prise en charge des cas non compliqués et de référencement des cas nécessitant une prise en charge au niveau des structures de santé ;
- Accompagner les activités communautaires de prévention du VIH, d'orientation et de référencement vers les services appropriés ainsi que d'appui à l'adhésion et à la continuité des soins ;
- Accompagner les ASC dans la surveillance communautaire, la détection précoce et la notification des événements ou menaces sanitaires ;
- Appuyer les CDS dans le suivi de la remontée des alertes communautaires et contribuer aux activités de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ;
- Participer aux activités relatives à la communication sur les risques, aux maladies à potentiel épidémique et à l'approche One Health ;
- Veiller au respect des orientations techniques, des plans de travail et des exigences de qualité dans la mise en œuvre des activités.

3.3. Données, suivi, coordination et rapportage

- Accompagner les ASC dans le remplissage correct et complet des outils de collecte des données ;
- Appuyer les CDS dans la vérification de la qualité, de l'exhaustivité et de la cohérence des données produites au niveau communautaire ;
- Contribuer à la compilation, à l'analyse et à la transmission des données dans les délais requis ;
- Identifier les incohérences dans les données et appuyer leur correction avec les acteurs concernés ;
- Documenter les résultats, les difficultés et les bonnes pratiques observés dans sa zone d'intervention ;
- Contribuer à la préparation des rapports périodiques du projet ;
- Faciliter la circulation de l'information entre les ASC, les CDS, les districts sanitaires et l'équipe du projet du niveau supérieur ;
- Participer aux réunions de coordination et aux activités de supervision organisées par les districts et les CDS ;
- Assurer la remontée à l'équipe du projet des progrès réalisés, difficultés rencontrées et besoins d'appui ;
- Utiliser et tenir à jour les outils de suivi et de collecte de données mis à disposition par le projet.

3.4. Communication, pérennisation et autres responsabilités

- Accompagner les ASC dans la diffusion des messages de santé et de communication sur les risques auprès des communautés ;
- Appuyer les activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire prévues dans le cadre du projet ;
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs communautaires et des structures de santé afin de favoriser la qualité et la pérennisation des activités ;
- Favoriser l'utilisation des structures, mécanismes et outils existants du système de santé dans la mise en œuvre des activités ;
- Contribuer aux initiatives visant à renforcer la capacité des structures locales à assurer durablement les activités de santé communautaire ;
- Participer aux réunions et activités de l'équipe du projet organisées par l'IADH ;
- Informer régulièrement son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des activités et des difficultés rencontrées ;
- Respecter les politiques, procédures et valeurs de l'IADH ainsi que les exigences du projet et du bailleur ;
- Exécuter toute autre tâche pertinente liée à la mise en œuvre du projet qui lui sera confiée par son supérieur hiérarchique.

4. EXPERIENCE ET DIPLOME REQUIS :

Le/la candidat(e) doit :

- Être de nationalité burundaise ;
- Être titulaire au minimum d'un diplôme de Licence/Baccalauréat en santé publique, sciences infirmières, sciences de la santé, développement communautaire ou dans un domaine pertinent ;
- Avoir au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre ou la supervision de programmes de santé communautaire ;
- Avoir une expérience dans l'accompagnement ou la supervision des agents de santé communautaires constitue un atout important ;
- Avoir une expérience dans les domaines suivants : paludisme, VIH/TB, surveillance communautaire, préparation et réponse aux urgences sanitaires ou autres programmes de santé communautaire ;
- Avoir une expérience dans la collecte, le contrôle de qualité, la compilation et/ou l'analyse des données de santé ;
- Avoir une expérience dans la production de rapports d'activités et de supervision ;
- Une expérience de collaboration avec les districts sanitaires, centres de santé et autres structures du système de santé constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques, notamment Microsoft Word, Excel et PowerPoint ;

- Avoir une expérience avec les outils numériques de collecte et de gestion des données constitue un atout ;
- Être disposé(e) à effectuer régulièrement des déplacements sur le terrain ;
- **La possession d'un permis de conduire de catégorie A est obligatoire.**

5. COMPETENCES ET CONNAISSANCES REQUISES :

Le/la candidat(e) doit disposer des compétences suivantes :

- Excellentes compétences dans l'utilisation de l'outil informatique spécialement le Microsoft Excel, Microsoft Word, Internet
- Bonne connaissance de la santé communautaire et du fonctionnement du système de santé ;
- Bonne capacité de supervision, de coaching et d'accompagnement de proximité ;
- La connaissance de l'Excel, des logiciels de collecte de données et analyse de données (DHIS2);
- **Maîtrise de la conduite de moto;**
- Compétences en présentation et en rédaction de rapports;
- Excellente maîtrise du Kirundi et du français;
- Connaissance du milieu associatif ;
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point etc.).

6. QUALITES PERSONNELLES

Le/la candidat(e) doit notamment faire preuve de :

- Honnêteté et intégrité ;
- Accepter d'être déployé en milieu rural;
- Rigueur et sens de la responsabilité ;
- Souci de la qualité du travail ;
- Respect des délais ;
- Esprit d'initiative et capacité à proposer des solutions ;
- Capacité d'adaptation ;
- Bonnes aptitudes relationnelles et de communication ;
- Capacité à travailler sous pression et dans des environnements difficiles ;
- Capacité à travailler de manière autonome tout en favorisant le travail d'équipe ;
- Discrétion et respect de la confidentialité des informations ;
- Disponibilité pour les déplacements fréquents sur le terrain.
- Adhère aux valeurs fondamentales de l'IADH à ses politiques en matière de gestion des conflits d'intérêt, de la corruption et de fraude, Protection de l'enfant, ainsi que celle de gestion et prévention des actes de harcèlement/abus et exploitation sexuelle

Note : IADH applique le principe de « **Tolérance 0** » à l'exploitation de toute forme et plus particulièrement l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels (EAS).

7. DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est de 6 mois maximum à partir du 1^{er} octobre 2026, assortie d'une période d'essai de trois mois.